



Postulat - 24_POS_26 - Géraldine Dubuis et consorts au nom Les Vert-e-s vaudois-es - Taxons le sucre pour financer la lutte contre les maladies non transmissibles par le sport

Texte déposé :

En Suisse, plus de 2,2 millions de personnes sont affectées par des maladies non transmissibles (MNT) telles que l'obésité, le diabète de type 2, les maladies cardiovasculaires et le cancer. Ces affections coûtent très cher. Elles représentent environ 80 % des coûts directs de santé, totalisant 52 milliards de francs suisses[1].

L'impact de l'alimentation est significatif dans ce contexte. Une mauvaise alimentation (trop de graisses, de sucre et de sel, pas assez de fruits et légumes) est un facteur de risque reconnu de MNT. Il y a un lien direct entre surconsommation de sucres et obésité, et entre obésité et MNT. En Suisse, la consommation moyenne de sucre ajouté se situe autour de 100 à 120 grammes par personne et par jour. L'Organisation mondiale de la santé (OMS) recommande de limiter cet apport à 50, voire 25 grammes par jour.

Les jeunes, en particulier ceux et celles issus de milieux socio-économiques moins favorisés, sont particulièrement vulnérables. En effet, un tiers des enfants provenant de foyers où les parents n'ont pas poursuivi d'études post-obligatoires présentent un surpoids ou une obésité, tandis que ce chiffre est d'environ 10 % chez les enfants dont les parents ont obtenu un diplôme de l'enseignement supérieur[2].

Ces données soulignent les enjeux cruciaux pour la qualité de vie et la santé à long terme. La réduction de la consommation de sucre – notamment de boissons sucrées –, en particulier chez les jeunes, présente donc un potentiel important pour la promotion de la santé publique et la prévention des MNT. Cela représente de fait aussi un potentiel majeur pour maîtriser les coûts engendrés par les MNT et donc pour contribuer à la durabilité du système de santé.

Dans son Programme de législature 2022 – 2027, le Conseil d'Etat entend poursuivre la politique de promotion de la santé et de prévention des maladies, et en particulier lutter contre l'obésité chez les jeunes par l'incitation à une alimentation saine.

En 2017, dans le cadre de son contre-projet à l'initiative populaire « Pour le remboursement des soins dentaires », le Conseil d'Etat avait envisagé de mettre en œuvre une taxe sur le sucre pour financer cette assurance dentaire. Ce postulat demande une réflexion similaire mais en lien avec l'initiative « Pour une politique sportive vaudoise ambitieuse ! ».

En effet, l'activité sportive est l'une des clés de lutte contre les MNT et les problèmes de santé liés à la sédentarité. C'est un volet important de la politique du Canton de Vaud que la société civile a demandé de renforcer à travers cette initiative populaire cantonale. Cette dernière demande que 100 millions soient consacrés chaque année à la promotion du sport et de l'activité physique. Un contre-projet du Conseil d'Etat est en cours de réalisation.

Ce postulat demande d'ajouter un volet de réflexion à celui entamé par le Conseil d'Etat **en analysant l'opportunité d'introduire sur le canton de Vaud d'une taxe sur les sucres ajoutés (en particulier dans les boissons sucrées et les aliments ultra-transformés) et de réserver l'intégralité des revenus de cette taxe à la promotion de la santé et la prévention des maladies non transmissibles par le soutien aux activités sportives vaudoises.**

[1] Bundesamt für Gesundheit, Schweizerische Konferenz der kantonalen Gesundheitsdirektorinnen und direktoren. Nationale Strategie zur Prävention nichtübertragbarer Krankheiten (NCD). Bern: Bundesamt für Gesundheit; 2016.

[2] Stamm H, Bürgi R, Ceschi M et al. Monitoring des données pondérales effectué par les services de santé scolaires des villes de Bâle, Berne et Zurich 2020/21. Bern: Gesundheitsförderung Schweiz; 2022.

Conclusion : Renvoi à une commission avec au moins 20 signatures

Cosignatures :

1. Anna Perret (VER)
2. Aurélien Demaurex (V'L)
3. Blaise Vionnet (V'L)
4. Cédric Echenard (SOC)
5. Cédric Roten (SOC)
6. Cendrine Cachemaille (SOC)
7. Claire Attinger Doepper (SOC)
8. Claude Nicole Grin (VER)
9. David Raedler (VER)
10. Elodie Lopez (EP)
11. Felix Stürner (VER)

12. Isabelle Freymond (SOC)
13. Laure Jaton (SOC)
14. Marc Vuilleumier (EP)
15. Martine Gerber (VER)
16. Muriel Thalmann (SOC)
17. Nathalie Jaccard (VER)
18. Nathalie Vez (VER)
19. Olivier Gfeller (SOC)
20. Rebecca Joly (VER)
21. Romain Pilloud (SOC)
22. Sabine Glauser Krug (VER)
23. Sébastien Cala (SOC)
24. Sébastien Kessler (SOC)
25. Sergei Aschwanden (PLR)
26. Sylvie Pittet Blanchette (SOC)
27. Sylvie Podio (VER)
28. Thanh-My Tran-Nhu (SOC)
29. Théophile Schenker (VER)
30. Valérie Zonca (VER)
31. Vincent Keller (EP)
32. Yannick Maury (VER)
33. Yolanda Müller Chabloz (VER)
34. Yves Paccaud (SOC)